

CONTRAT DE DELEGUE DE CLUB

Rôle :

- a) mettre en place, pour chaque rencontre, une organisation assurant la sécurité de l'arbitre, des joueurs, des dirigeants.
- b) prévoir toutes les actions préventives et réduire toutes les tentatives d'incidents.

Mission : opérations préliminaires

- a) arriver une heure avant le début de la rencontre
- b) accueillir l'arbitre et veiller à sa sécurité avant, pendant et après la rencontre.

Opérations à effectuer avant la rencontre :

- a) assister l'arbitre dans ses tâches administratives (feuille de match) et l'informer des dispositions prises pour sa sécurité.
- b) accompagner les équipes et l'arbitre sur le terrain et veiller à ce que soient présentes les personnes désignées, avec brasard pour assurer la sécurité de l'arbitre et des joueurs des deux équipes.

Opérations à effectuer pendant la rencontre :

- a) être présent sur le banc de touche.
- b) être en relation permanente avec les personnes placées vers les parties du terrain les plus propices aux incidents.
- c) ne pas tolérer sur le banc de touche un joueur exclu du terrain.
- d) ne pénétrer sur le terrain de jeu qu'à l'invitation expresse de l'arbitre.

Opérations à effectuer à la mi-temps :

- a) accompagner les arbitres regroupés jusqu'aux vestiaires. Se placer derrière eux et contrôler que toutes les dispositions soient prises pour leur protection.
- b) faire le nécessaire pour obtenir et régler l'indemnité de l'arbitre.

Opérations à effectuer après la rencontre :

- a) accompagner les arbitres regroupés jusqu'aux vestiaires, *idem* à l'occasion de la mi-temps.
- b) ne quitter les arbitres qu'après s'être assuré qu'aucun incident n'est à craindre à leur sortie du stade.
- c) adresser un rapport à la Ligue dans le cas d'incidents graves.